

# COMMUNE D'ALLOUAGNE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025

### ORDRE DU JOUR

N° 2025 - 51 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

N° 2025 - 52 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026

N° 2025 - 53 : RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE VACATAIRE

N°2025 - 54 : VENTE DES PARCELLES DE TERRAIN AE 191 ET AE 192 RUE ROGER SALENGRO

N° 2025 - 55 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS DE L'HARMONIE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL « LA MER ET LES OCEANS EN MUSIQUE ET CHANSONS 2026 »

N° 2025 - 56 : ADMISSION EN NON-VALEUR

N° 2025 - 57 : ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

N° 2025 - 58 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

AJOUT SUR TABLE :

N° 2025 - 59 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE - RUE ROGER SALENGRO ET RUE DE LAPUGNOY DE LA COMMUNE D'ALLOUAGNE

### AFFAIRES DIVERSES

**Monsieur le Maire** : Bon, on va commencer la séance. Bonsoir à tout le monde, merci d'être là. On va commencer le quorum, il est ici. Donc, on a la lecture des procurations. Mathieu BRUNELLE donne procuration à André HENNEBELLE, Dorothee MAGNIEZ donne procuration à Alfreda PALCZEWSKI. Suzelle BREVART donne procuration à Pascale GOUILLART, Alice PATIGNIER donne procuration à Annick DELAUTRE, Nicole GRAVELEINE donne procuration à Olivier LECOINTE et Philippe CRESPIEN donne procuration à Olivier LECOINTE barré mais remplacé par Betty.

Secrétaire : Olivier DEMAILLY

**Monsieur le Maire** : Pourquoi tu ne l'as pas gardé ?

**Olivier LECOINTE** : Il l'a mis dans ma boîte aux lettres donc c'est désolé.

**Monsieur le Maire** : Mais pourquoi tu ne l'as pas gardé ?

**Olivier LECOINTE** : Bah j'en ai deux. Ah ouais donc voilà. Ce n'est pas possible.

**Monsieur le Maire** : Il faut désigner le secrétaire normalement c'est Olivier DEMAILLY. C'est Olivier DEMAILLY, secrétaire de séance. Voilà. Il y a l'approbation du procès-verbal qu'on va discuter. Il y a un ajout sur table, une délibération et puis voilà, faut passer aux questions diverses à la fin. Donc le premier sujet, c'est donc l'approbation du procès-verbal que personne n'a eu puisqu'il ne nous a pas été donné, il ne nous a pas été restitué à temps. Il est arrivé ici à 11h00 à 11h45. La mairie est fermée le lundi, comme vous le savez, donc il a été photocopié tout à l'heure. Il a été mis sur les tables de chacun. Et donc je ne sais pas si on peut discuter de ce document puisqu'il est arrivé à l'instant même.

**Hervé LOMON** : À ce propos, Monsieur le Maire, je souhaitais quand même faire une petite parenthèse. Je vous ai renvoyé un mail par rapport à votre demande qui était du matin pour l'après-midi. Et en vous rappelant qu'il ne pouvait pas y avoir de traitement différent pour les conseillers municipaux. Or, en fait, depuis le début, c'est euh... ce sont les secrétaires de mairie qui réalisent la rédaction. Et à la suite, effectivement, il y a un visa qui est fait par le conseiller municipal depuis que. Effectivement, c'est l'opposition qui est arrivée. Enfin, au niveau ..., que ça a été le tour des conseillers municipaux de l'opposition. Vous avez indiqué que le secrétaire de séance devait rédiger la totalité. À partir de là, comme il n'y a pas d'égalité de traitement et que je pensais qu'effectivement le conseil allait durer, enfin allait prendre 3 mois, je ne savais pas. En relisant effectivement toute la délib, j'ai vu à la fin, vous en avez prévu à fin décembre. Toujours est-il que s'il n'y a pas de règle absolue pour tout le monde, je sur le coup, je voulais même vous la-vous ramener en fait le la clé USB quand vous m'avez envoyé votre mail, parce que le matin à 11h00 pour 15h30, vous auriez eu effectivement la décence de me prévenir plus tôt pour me dire "Ah ben, je vais faire un conseil à peu près à telle date fin décembre." À ce moment-là, je j'aurais pris mes dispositions et je l'aurais rendu en temps et en heure. D'ailleurs, quand j'ai appelé la mairie, j'ai précisé je vous le ramènerai, je vous l'enverrai lundi et c'est ce que j'ai fait. Et j'ai eu quelqu'un de la mairie ce matin, donc il n'y avait personne. La mairie est fermée, mais j'ai eu quelqu'un quand même au téléphone.

**Monsieur le Maire** : Alors je vais vous répondre, Monsieur LOMON, effectivement, c'est toujours le personnel qui l'a fait. Mais je vous dirai que depuis que vous êtes ici au conseil municipal, vous avez tout le temps contesté les rapports, tous les rapports sans exception, vous avez contesté. Quand c'est arrivé au tour de Gaëlle, Gaëlle, elle est venue et elle ne pouvait pas venir le signer parce qu'on devait le mettre en conseil municipal. Elle est venue un peu tardivement, elle est venue le lendemain, le lendemain qu'on devait mettre sous enveloppe. Elle est arrivée, il était 17h15. Les employés finissent à 17h30, ils ont attendu jusqu'à 17h45 en disant un coup de Gaëlle, maintenant faut le mettre, donc c'était mis. Et puis au Conseil municipal, on a donc discuté. Gaëlle a dit ouais, mais tu aurais pu me donner une clé. Effectivement, je lui ai dit, et effectivement, j'aurais pu te donner une clé, mais tu ne me l'as pas demandé non plus. Non, puisque ça n'a jamais été fait, tu dis dans ce cas-là, il aurait pu me le donner et donc la discussion a été faite qu'a dit le prochain coup, effectivement, vous pourriez avoir la clé. Le tour prochain, c'était Déborah. Déborah a donc pris la clé, elle a fait son rapport, elle a même noté que c'était compliqué de le faire. Mais voilà, parce que c'était parti selon votre demande.

**Hervé LOMON** : non, pas notre demande, votre demande. Nous, on n'a pas demandé et je n'ai pas demandé à rédiger le procès-verbal.

**Olivier DEMAILLY** : Non, mais la remarque elle a été faite que c'était mal.

**Monsieur le Maire** : C'était toujours mal fait

**Hervé LOMON** : On a une, on a vocation à contrôler. C'était avant de signer, donc s'il avait été rempli, on aurait pris la clé, on aurait contrôlé et on aurait dit on n'est pas d'accord ou on est d'accord.

**Olivier DEMAILLY** : Non, mais c'est vous qui avez demandé à rédiger ?

**Hervé LOMON** : Non, je n'ai pas demandé à rédiger parce. NON

**Monsieur le Maire** : vous avez contesté !

**Hervé LOMON** : Non, ce n'est pas moi qui en ai parlé. Relisez, relisez les délib et vous verrez.

Jacques POUQUET : Vous n'avez eu de cesse de mettre en cause le travail des gens qui le font.

**Monsieur le Maire** : Sans arrêt, vous les avez contestés tous sans exception. On peut les contrôler. Vous les avez toujours contestés, Monsieur. La preuve en est, puisque c'était contestable

**Hervé LOMON** : on a contesté le fond mais pas la forme. Donc on avait le droit effectivement d'avoir les documents remplis et de les contrôler puisque c'est le rôle de chacun. Peut Être qu'effectivement vos conseillers ont eu ces documents et ne les ont jamais

vérifiés, à part Madame Gouillart la fois dernière, qui effectivement avait relevé un certain nombre de choses. Toujours est-il que là, vous l'auriez rempli, on aurait contrôlé, on aurait acté le bas.

**Pascale GOUILLART :** Hervé, je pense que là, bon, tu es en faute parce que

**Hervé LOMON :** non, je ne suis pas en faute, absolument pas

**Pascale GOUILLART :** Si, si tu as eu la clé le 7 novembre,

**Hervé LOMON :** mais peu importe.

**Pascale GOUILLART :** Donc tu avais largement le temps de faire le procès-verbal

**Monsieur le Maire :** 7 novembre, ça fait un mois et demi.

**Hervé LOMON :** On va relire ce que j'ai un mois et demi parce que c'est quand même intéressant parce que je mais.

**Pascale GOUILLART :** On l'a tous, on l'a tous.

**Hervé LOMON :** Ben écoutez, je n'ai pas l'impression, mais je....

**Pascale GOUILLART :** Je pense qu'on va clore le débat, on va passer aux délibérations.

**Hervé LOMON :** Mais par contre je ne suis absolument pas en faute.

**Pascale GOUILLART :** En retard, alors

**Monsieur le Maire :** très en retard.

**Hervé LOMON :** Quand on demande le matin pour l'après.

**Monsieur le Maire :** Non, ce n'est pas vrai, ça a été demandé, c'était pour le lendemain, c'était pour le lendemain. Quand ça a été demandé, c'était pour le lendemain.

**Hervé LOMON :** Comment vous plaisantez ou quoi ? Vous l'avez ? Vous l'avez déjà rédigé vous ce PV ? Vous croyez que vous pouvez le faire en une journée ?

**Monsieur le Maire :** Ben non, ça fait un mois et demi que vous l'avez. Quand on vous l'a demandé, ce n'était pas le matin pour l'après-midi, c'était le matin pour le lendemain. Oui, pour le lendemain. Ben voilà, mais moi je n'ai jamais contesté comme vous l'avez contesté. Moi, vous êtes le seul à l'avoir contesté sans arrêt. On va donc passer au vote parce que je ne sais pas, je crois que personne ne l'a lu. En conséquence, on va passer au vote. Et qui est contre ce rapport ? Moi, j'ai procuration, j'ai 2 votes.

**Hervé LOMON :** Ah non, mais ça peut être reporté, ça peut être reporté. Le vote du PV peut être reporté au conseil d'après. Le vote peut être reporté au conseil d'après.

**Monsieur le Maire :** Il y aura peut-être plus de conseil, Monsieur, vous savez très bien qu'on est en dernière période, c'est peut-être le dernier conseil qu'on fait là. Voilà, tu as compté, on va recommencer parce que Marie elle n'a pas tout noté. Qui est contre ? C'est bon. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Monsieur le Maire :** Quand on exige des autres, monsieur LOMON, c'est soi-même être très exemplaire, ce qui n'a pas été votre cas

**Hervé LOMON :** Et je l'ai été.

**Monsieur le Maire :** Vous ne l'avez pas été. Ce n'est pas mon avis.

**Hervé LOMON :** Ce n'est pas le vôtre, mais n'empêche que...

## **N° 2025 - 51 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**Monsieur le Maire :** Est-ce que tu peux en discuter, Pascale ?

**Pascale GOUILLART :** Oui, en fait, la caisse d'allocations familiales apporte son aide. Pour diverses activités, par exemple les centres de loisirs, les colonies, on a eu aussi une aide pour l'aménagement du presbytère. La convention territoriale globale permet de contractualiser les aides pour les 5 ans à venir. Il y a des enjeux qui ont été définis à l'occasion de réunions qui ont eu lieu à la CABBLR. Les enjeux, vous les avez sur la dernière page. Ce qui est demandé à la commune, c'est d'adhérer à la convention territoriale globale, ce qui permettra de continuer à solliciter les aides de la CAF et à les obtenir. C'est simplement se mettre en conformité avec un travail qui a déjà été fait en amont. Par la CABBLR et le sivom du Béthunois, voilà.

**Monsieur le Maire :** Le SIVOM du Béthunois, ce qui permet d'avoir des aides pour les enfants quand ils vont aux sports d'hiver, quand ils vont dans d'autres activités.

**Pascale GOUILLART :** Des aides qui sont perçues directement par l'organisme organisateur et puis aussi par les familles.

**Monsieur le Maire :** y a-t-il des questions ? On va passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? L'unanimité, merci.

**Vu la délibération du conseil communautaire relative à la CTG 2026-2030 (NB : délibération proposée à l'ordre du jour du conseil communautaire du 30/09/2025) ;**

**Vu la CTG intercommunale ;**

**Vu la fiche d'engagement complétée jointe à la délibération ;**

**Il est proposé à la commune :**

- De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF.
- D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à :**

- Voix contre : 0
  - Abstentions : 0
  - Voix pour : 23
- 
- De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.
  - D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF.
  - D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF.

## **N° 2025 – 52 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026**

**Monsieur le Maire :** Délibération 52, organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026.

**Pascale GOUILLART :** Alors, Anthony peut en parler, vas-y.

**Anthony VINCENT :** commence et après je vais finir

**Pascale GOUILLART :** Alors, je n'ai pas le souvenir qu'il y a trois ans, la demande était faite de façon aussi formelle de la part de l'inspection académique. Mais bon, là, il y a un courrier qui est arrivé le lundi 3 novembre. Sur l'organisation du temps scolaire, c'est-à-dire sur les horaires

et la répartition du temps scolaire dans la semaine. Donc ça, c'est arrivé le lundi 3 et le soir il y avait justement un conseil d'école à Dolto Monet. Donc j'en ai profité pour en parler. Moi j'avais même émis l'idée de faire un sondage parmi les parents, de les questionner, savoir s'ils voulaient rester sur les mêmes horaires ou s'ils voulaient changer. La question est restée un petit peu en suspens. Ils m'ont dit, on va attendre, on va réfléchir un petit peu, savoir ce qu'il y a lieu de faire. Et puis dans la même semaine, il y a eu le conseil d'école aux Eglantines le vendredi. Bien sûr le sujet a été évoqué aussi. Et là, Anthony peut prendre le relais parce qu'Anthony, il est délégué aux parents d'élèves aux Eglantines, donc il y était.

**Anthony VINCENT** : Le questionnement est retombé aux parents d'élèves. On est 8 et du coup, il y a eu un vote qui a été fait pour savoir si on devait sonder ou non les gens. Et il y en avait 2 pour et 6 contre. Les parents d'élèves ont annoncé de ne rien changer.

**Pascale GOUILLART** : Et de ne pas questionner les familles. Alors maintenant, il faut apporter une réponse à l'inspection avant le 3 février. On n'est pas sûr du tout qu'il y ait à nouveau un conseil municipal. Les prochains conseils d'école ont lieu aux Eglantines le 15 janvier et à Dolto Monnet le 13 janvier. La question sera posée en conseil d'école. Bon, là, apparemment, il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit. Donc c'est pour ça que cette délibération elle est prise un petit peu à l'envers, mais sous réserve que le conseil d'école se prononce pour le maintien des horaires actuels. Voilà, mais en principe, c'est tous les 3 ans. Mais c'est vrai que je n'ai pas le souvenir que c'était aussi aussi formalisé. Je pense que Burbure aussi faisait partie, des communes questionnées.

**Deborah LASSALE** : C'est ça, 3 ans Mais il faut toujours revoter au conseil d'école et en conseil municipal.

**Pascale GOUILLART** : Oui, au conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Donc voilà, y a-t-il des questions ? Non, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

**Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires ;**

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020 décidant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire basé sur 4 jours par semaine ;**

**Vu le courrier de Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais en date du 3 novembre dernier ;**

**Le Conseil Municipal :**

- **Autorise le Maire, sous réserve de la décision du Conseil d'école qui se tiendra début janvier 2026, à effectuer la demande de renouvellement de la semaine de 4 jours (ou 8 demi-journées) auprès de Monsieur le Directeur Académique, par :**
  
- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Voix pour : 23**
  
- **De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF.**
- **D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF.**

## **N°2025 – 53 : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE VACATAIRE**

**Monsieur le Maire :** La délibération 53, renouvellement d'un contrat vacataire. Donc c'est le contrat de Christian. Christian n'est pas là ce soir parce qu'il a la grippe, il est donc alité et donc voilà. Il a donc ce premier contrat qui nous donne entière satisfaction mais qui arrive à son terme ici et donc il faut renouveler pour la même période. Donc on est là parti pour 6 mois encore une fois. Donc il vous a simplement demandé si on peut de nouveau délibérer pour renouveler le contrat. C'est une personne qui nous est d'une grande utilité sur le plan juridique. Voilà, y a-t-il des questions ? Non, on passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ? Merci à l'unanimité. Ah, j'ai eu contre un contre Nicole Pareil, 2 contre.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Décret N° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant occasionnellement à des missions de services publiques ;**

**Considérant les nombreuses tâches ponctuelles mais chronophages effectuées tant par les agents municipaux que par les élus et ne nécessitant pas un agent permanent ;**

**Considérant qu'il apparaît nécessaire de soulager les effectifs communaux des dites tâches en faisant appel à un vacataire de la fonction publique territoriale ;**

**Considérant la délibération en date du 6 juin 2025 approuvant le recrutement d'un vacataire ;**

**Considérant l'accroissement régulier des diverses tâches confiées au vacataire actuel ;**

**Monsieur le Maire propose le renouvellement d'un contrat de vacataire ayant pour missions essentielles les conseils et à aides en matière administrative (rédaction des projets de délibérations et arrêtés municipaux, courriers d'ordre juridique, montage des dossiers de demande de subventions, étude des textes, suivi des réunions de Conseil Municipal, demandes des avis au service des domaines relevant de la direction générale des impôts, suivi de la carrière des agents communaux, analyse des courriers et documents émanants des divers organismes (CABBALR, Préfecture, etc...), suivi des opérations électorales, regard sur la préparation budgétaire).**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à :**

- Voix contre : 2 (Nicole GRAVELEINE – Olivier LECOINTE)
- Abstentions : 0
- Voix pour : 21

**1 — De renouveler le poste de vacataire dédié aux conseils et à l'aide en matière administrative (rédaction des projets de délibérations et arrêtés municipaux, courriers d'ordre juridique, montage des dossiers de demande de subventions, étude des textes, suivi des réunions de Conseil Municipal, demandes des avis au service des domaines relevant de la direction générale des impôts, suivi de la carrière des agents communaux, analyse des courriers et documents émanants des divers organismes (CABBALR, Préfecture, etc...), suivi des opérations électorales, regard sur la préparation budgétaire).**

2 — Le vacataire sera rémunéré à raison de 34,30 € brut la vacation horaire, sur une base de 20 vacations horaires mensuelles (sans pouvoir excéder 40 vacations horaires mensuelles).

3 — Dit que la dépense sera inscrite au budget en section de fonctionnement à l'article 6414 « Personnel rémunéré à la vacation ».

## **N°2025 – 54 : VENTE DES PARCELLES DE TERRAIN AE 191 ET AE 192 RUE ROGER SALENGRO**

**Monsieur le Maire :** Délibération 54, vente des parcelles de terrain AE 191 et AE 192 rue Salengro. Ce sont les donc les 2 terrains qui sont là, à l'angle de la rue Salengro et rue de Lapugnoy. C'est donc les 2 terrains. Il y a eu 2 divisions parcellaires. Il y a eu une estimation qui a été faite par les Domaines. Les Domaines, pour un terrain, il estime à 30 000,00€, pour l'autre, il l'estime à 32725€ c'est à dire que les 2 ça fait 62000€ et il a une proposition d'achat à 65000€. Donc c'est une proposition d'achat pour les 2 terrains puisque les personnes sont concernées par les 2 terrains, ils veulent faire 2 petites maisons. Y a-t-il des questions ?

**Déborah LASSALLE :** Justement, c'est pour faire 2 maisons. Pour faire de la location ou pas ?

**Monsieur le Maire :** Non, non, pour moi c'est pour habiter.

**Déborah LASSALLE :** Et les acquéreurs, c'est la famille de Derot.

**Monsieur le Maire :** Non, non, non, ça n'a rien à voir. Moi, je crois que ça ne s'écrit pas pareil. Mais il n'y a vraiment pas de lien de parenté. Non, non, il n'y a pas de lien de parenté. Donc voilà. Donc c'est une opportunité en plus, comme c'est plus cher que ce que c'était prévu. Il vous est proposé d'accepter cette délibération. Y a-t-il des questions ?

**Déborah LASSALLE :** Sur internet c'est moins cher non ?

**Monsieur le Maire :** La mise en vente, c'est ouais mais ça, c'est le vendeur, c'est celui qui vend. Il a proposé, ça vaut plus que ça. Bon, il faut rester au moins dans le prix des Domaines. Quoi. Donc dans le prix des Domaines, il y avait une variation et donc c'est 32 725 et 30000. Voilà, y a-t-il des questions ? Non, on peut y aller, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, pris connaissance de l'estimation du service des Domaines et en avoir délibéré :**

- Considérant l'intérêt de céder ce bien, qui ne présente pas d'utilité particulière pour les services communaux, et de générer une recette pour le budget communal ;
- Considérant que la vente s'effectuera à un prix relativement proche de l'estimation du service des Domaines ;

**Décide, à :**

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 23

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Maire à vendre, au nom de la Commune, les parcelles de terrain faisant partie de son domaine privé, d'une superficie de 814 m<sup>2</sup> (389 et 425 m<sup>2</sup>), sises rue Roger Salengro et cadastrées section AE sous les numéros 191 et 192.

**ARTICLE 2 :** De fixer le prix de cession des dite parcelles à la somme de 65 000 € (soixante-cinq mille euros).

**ARTICLE 3 :** De désigner comme acquéreurs M. MAGNEZ Gabriel et Mme LI Linmin (ou toutes personnes morales pouvant s'y substituer), domiciliés à Allouagne, 27 rue Roger Salengro.

**ARTICLE 4 :** De préciser que tous les frais, droits et honoraires occasionnés par cet acte seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 5 :** D'autoriser le Maire à signer l'acte authentique de vente devant Maître Maxime HOUYEZ, Notaire, Office Notarial Béthune-Beffroy, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation définitive de cette cession.

**ARTICLE 6 :** De charger le Maire d'exécuter la présente délibération.

### **N°2025 – 55 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS DE L'HARMONIE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL « LA MER ET LES OCEANS EN MUSIQUE ET CHANSONS 2026 »**

**Monsieur le Maire :** Subvention donc la délibération 55, subvention exceptionnelle à l'harmonie municipale. Peut-être que je ne vais pas discuter.

**Gaëlle LEROY :** Alors l'Harmonie, elle a un projet avec les écoles de la commune et la Cour à Champagny sur la mer et les océans. Donc on a un projet toute l'année, on s'est renseigné auprès de Nausicaa, donc ça commence déjà dans les écoles avec une présentation des instruments avant chaque vacance. Ensuite, on va faire une intervention par Nausicaa, mais par visioconférence, il y aura deux visioconférences en fonction des niveaux des enfants. Qui sont pris en charge bien sûr par l'harmonie et tout ça. Ensuite on a eu des jeux transmis par Nausicaa, des activités pédagogiques que l'on a proposées gratuitement aux écoles, puisqu'on les a eus gratuitement, et ensuite on fait venir les écoles toutes les semaines pour travailler des chants, donc c'est Jacky qui fait le travail des chants des élèves des écoles. Et ensuite tout le monde va partir à Nausicaa pour la Fête de la mer qui se déroule le 6, 7 et 8 juin. Donc le 6, c'est l'Harmonie qui aura un programme aussi sur le thème de la mer, qui va se déplacer à Nausicaa pour faire concert dans le village de la mer qui se trouve à l'extérieur de Nausicaa, et ensuite on pourra bien sûr aller dans le temps de Nausicaa. Le samedi, on fera un gros concert ici sur la commune avec la chorale Chant'amis, la chorale des écoles. Normalement, ils vont travailler des morceaux communs et l'harmonie. Et le lundi, on mène la chorale Chant'amis et les écoles qui donc est leur voyage de fin d'année. Donc il y aura CE1, CE2 et c'est rajouter les CP parce qu'ils sont très intéressés. Donc le lundi, eux vont chanter devant le grand bassin où il y a la Raie Manta. Donc voilà. Donc c'est un travail de toute une année.

**Monsieur le Maire :** C'est pour cela qu'ils demandent donc une subvention de 1800€ pour l'harmonie. Et ensuite, il y a le voyage à payer pour les écoles, mais qui est pris en charge par les écoles elles-mêmes.

**Gaëlle LEROY :** Donc là, c'est le bus du samedi et le bus du lundi.

**Pascale GOUILLART :** Alors c'est sous la forme d'une subvention ou alors c'est la mairie qui va payer la facture des bus ? Parce que là c'est marqué subvention,

**Gaëlle LEROY :** c'est nous qui payerions la facture des 2 bus.

**Monsieur le Maire :** L'estimation qui avait été donnée par Cathy était plus élevée et elle était partie sur un autre voyageur. Et donc on lui a demandé de regarder avec Inglard, et finalement c'était moins cher.

**Gaëlle LEROY :** 1180 Inglard pour un bus. Il y avait 1150 par Keolis, 950 par Descamps. Multiplié x2 bien sûr puisqu'il y'a 2 bus.

**Monsieur le Maire :** Donc finalement c'était moins cher avec Inglard donc c'est une subvention très exceptionnelle. Je ne sais pas, y a-t-il des questions ?

**Jacques POUQUET :** Est-ce qu'il y a des risques de requalification ensuite ? ? Parce qu'on donne déjà presque le maximum possible.

**Monsieur le Maire :** C'est toujours un autre budget. C'est l'exceptionnel. Ce n'est pas l'exceptionnel.

**Jacques POUQUET :** D'accord, Je ne suis pas contre la subvention. La question que je pose, c'est est-ce que sur le plan juridique, ça voilà, si ?

**Monsieur le Maire :** Si On change, il ne faudrait pas que ce soit marqué subvention exceptionnelle, c'est prise en charge. Est-ce qu'on peut changer le titre ? On change le titre prise en charge ici.

Marie Amélie LORION : Mais du coup, ça ne va pas faire 1 800 net, si ? Si ? Ben non.

Gaelle LEROY : On peut mettre prise en charge pour deux bus.

Monsieur le Maire : Allez, on fait comme ça, prise en charge d'environ 1 800 euros.

Gaelle LEROY : Mais on s'occupera de l'organisation.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pascale GOUILLART : Ça risque de faire un programme important pour les élèves, parce que les gens avant, ils ont déjà une grosse opération avec la Fondation (????), avec une pièce de théâtre ici à la salle des fêtes. Mais c'est tout frais aussi.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 23

- **Décide de prendre en charge les frais de transports des musiciens et choristes de l'Harmonie Municipale dans le cadre du programme national « La Mer et les Océans en Musique et Chansons 2026 », sous réserve de la réalisation de cette manifestation.**

#### **N°2025 – 56 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire : La délibération 56, c'est admission en non-valeur. Vous savez que quand les gens doivent payer quelque chose, ils ne donnent pas l'argent. Nous, on ne voit pas l'argent, on ne voit pas quand on le reçoit, on ne voit pas quand on redonne et donc c'est le Trésor public qui s'en occupe. Et puis le Trésor public, quand il n'est pas payé, il fait des relances, il fait des relances, il fait des relances jusqu'au moment où il y a il n'y a plus possibilité de d'obtenir et qu'ils disent on ne peut plus rien faire parce qu'on a déjà dépensé beaucoup d'argent. Et donc il demande qu'on fasse une reconnaissance en admission de non valeurs pour éteindre la créance. Donc c'est, je peux vous dire, moi je suis aux délibérations du Sivom et à la CABBALR, c'est le percepteur qui veut mettre ses comptes à jour pour la fin de l'année. C'est un peu ce qu'on peut penser quoi. Donc ici on a une délibération pour éteindre une première partie, là qui est totale, ça fait combien 201,50€ ? Donc voilà, c'est une annulation. Y a-t-il des questions ? Non, on va passer aux votes, qui est contre, qui s'abstient ? Merci à l'unanimité.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du Conseil Municipal ;**

**Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) ;**

**Vu les dispositions du Code Général des Impôts (CGI) ;**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;**

**Vu les tableaux récapitulatifs des créances irrécouvrables établis par le comptable public joints en annexe de la présente délibération ;**

**Considérant que, malgré les diligences du comptable assignataire et l'exercice des poursuites appropriées, les créances détaillées dans les tableaux annexés n'ont pu être recouvrées ;**

Considérant que l'irrécouvrabilité est établie pour les motifs suivants :

Pour 105,00 € : Personne disparue

Pour 75,00 € : Combinaison infructueuse d'actes

Pour 21,50 € : Créances inférieurs au seuil de poursuite fixé par la législation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 23

#### **N°2025 – 57 : ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Puis on a la même en 57, c'est une créance éteinte aussi, liquidation judiciaire par jugement de clôture, insuffisance d'actifs et surendettement. Et là ce montant il est de 468,15€. Donc c'est exactement pareil, c'est pour faire effacer une écriture comptable qui est dans les comptes du Trésor Public et qui fait qu'on c'est nous qui allons perdre bien sûr parce que ce sont nos comptes.

**Jacques POUQUET :** Mais voilà, de toute façon on est obligé d'accepter puisque c'est un jugement du tribunal.

**Monsieur le Maire :** Oui, mais il y en a un autre, c'est un surendettement.

**Jacque POUQUET :** Oui, commission de surendettement.

**Monsieur le Maire :** Donc voilà, c'est 468 euros 15 centimes d'annulation de créance. Il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est contre ?

**Déborah LASSALLE :** Je vois dans un des documents. Merci. Je vois, il y a un nom, c'est le nom de la personne qui. Parce que question RGPD, ce n'est pas très... euh .... Vous auriez dû le masquer, ce nom ?

**Jacques POUQUET :** Oui, enfin, les décisions, les jugements de la commission de surendettement sont publics.

**Monsieur le Maire :** On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci. Il y a des délibérations modificatives Jacques, tu veux en discuter ?

**Jacques POUQUET :** Oui, on va en discuter. Bon, il y a en premier lieu les créances éteintes qu'on vient de voir. Pour 468 euros et on prend le budget sur les sommes à dépenser, possibles, sur les amendes fiscales qu'on n'a pas eues, on est contents. Ensuite, il y a la subvention pour les personnes de droit public, de droit privé pardon, les 1 800 euros des subventions dont on vient de parler.

**Gaëlle LEROY :** Du coup, on n'a plus de subventions.

**Monsieur le Maire :** C'est autre contribution, donc c'est autre contribution.

**Marie-Amélie LORION :** Ça n'a plus lieu d'être, c'est vrai. Ça n'a plus lieu d'être. On peut supprimer les deux lignes.

**Jacques POUQUET :** Oui, c'est vrai. OK. D'accord. Ensuite, on a 50 000 euros. Qui avait été pré budgétisé pour les ossuaires au cimetière, mais ça n'a pas été budgétisé dans le bon compte, donc il faut rebasculer dans les comptes correspondants. Alors, on trouve 16320€ pour la mise en place de l'ossuaire, on trouve des immobilisations corporelles. Ça, c'est la dernière régulation de l'enfouissement des réseaux avec la FDE, rue de l'Église et rue du Presbytère. Ensuite, les opérations sous mandat vont s'équilibrer avec la dernière ligne du troisième tableau. Qu'est-ce qu'on a d'autre ? On a 43 000 € pour les subventions d'éclairage et l'aménagement de la briqueterie. On a les 104 000 € qui sont en deuxième ligne du deuxième tableau. Ça correspond à l'aménagement de la rue de la Briqueterie pour 50 000 euros et 37 000 euros pour le cimetière. Voilà ce qu'on peut dire sur les

modifications de budget à prévoir. Il s'agit essentiellement de replacer les sommes dans les bons comptes. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

**Monsieur le Maire :** A ce titre, Pascale, tu peux l'expliquer ?

**Pascale GOUILLART :** En fait dernièrement, on a procédé à la reprise technique de 28 sépultures qui étaient en état d'abandon au cimetière. On en a déjà parlé à plusieurs reprises, mais maintenant ça y est c'est terminé.

**Monsieur le Maire :** Pour ces quantités-là, il y en a encore beaucoup à faire.

**Pascale GOUILLART :** Il y'a encore une cinquantaine à faire, mais déjà dans l'allée principale, celles qui étaient prévues ont été faites. Avec un petit peu de difficultés rencontrées parce qu'il y avait des caveaux qui étaient très enterrés, très profonds et puis enterrés très profondément. Donc c'était quand même un petit peu particulier. Il y avait aussi des caveaux qui étaient, je pourrais presque dire avec ce qu'on pourrait appeler des murs mitoyens. Donc il y avait des difficultés parce qu'il ne s'agissait pas d'aller se retrouver dans le caveau du voisin qui lui n'était pas un caveau en état d'abandon. Donc ça n'a pas été simple, en plus ils n'ont pas eu la chance d'avoir du temps convenable et c'étaient vraiment des conditions compliquées pour travailler. Cela dit, c'est terminé, il y a eu deux ossuaires qui ont été posés à l'entrée du cimetière. Un des deux ossuaires est rempli au tiers. Donc il y a encore largement la place pour mettre les reliquaires qui vont arriver lorsque les tranches suivantes seront faites.

**Monsieur le Maire :** En fait, il y a eu 2 ossuaires parce que l'ossuaire qui était prévu était très grand, il prenait beaucoup de place et ça a permis de mettre jusqu'à l'entrée. Donc le choix a été fait de mettre 2 ossuaires, ce qui coûtait un petit peu plus cher parce qu'il y en a eu 2, mais c'était beaucoup mieux parce qu'il y avait un emplacement à l'entrée du cimetière qui permettait de le faire aisément. Voilà. Bon. Donc ça, c'est tout pour les ossuaires. Et puis voilà. Y a-t-il des questions ? Sinon, on passe au vote. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? On s'abstient. Tu t'abstiens ? Trois abstentions ? Tu n'es pas contre ? Et donc voilà, trois abstentions et puis c'est bon.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires.

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal,

Suite au vote des membres présents et délibérants :

- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 3 (Déborah LASSALLE - Gaëlle LEROY – Hervé LOMON)**
- **Voix pour : 20**

#### **2025-59 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE - RUE ROGER SALENGRO ET RUE DE LAPUGNOY DE LA COMMUNE D'ALLOUAGNE**

**Monsieur le Maire :** Il reste la délibération 59, c'est l'autorisation, c'est donc l'ajout sur table. Voilà, il y a un travail qui a été préparé avec le bureau d'études Mobesta pour aménager l'angle de la rue Salengro et de la rue de Lapugnoy, pour créer des trottoirs sur le côté droit de la rue Salengro et réorganiser un petit peu les trottoirs des 2 côtés. Et donc les documents sont arrivés ici vraiment il y a peu de temps et du fait que c'était chiffré en estimation, bien sûr. C'est l'occasion qui nous est donnée de faire une demande de DETR puisque les DETR doivent être déposées avant le 15 janvier. Et c'est la raison pour laquelle on a cet ajout sur table parce que le document il a été présenté en fin de semaine dernière et on l'a eue tout à l'heure chiffré complètement. Donc ici, il vous est demandé l'autorisation au maire de faire une déclaration de DETR, une demande de dotation d'État des territoires ruraux pour un montant de 230 000€ hors taxes bien entendu. Ils ne donnent pas la totalité, mais la dernière fois, sur 750 000 euros, on avait

eu 120 000 euros d'accordés. Donc là, on est sur la phase finale, puisque les dossiers doivent être déposés avant le 15 janvier. Voilà.

**Pascale GOUILLART :** Là, c'est simplement l'autorisation de la demande de subvention.

**Monsieur le Maire :** Oui, c'est l'autorisation de faire les documents, puisque c'est en voie dématérialisée, mais il faut que le maire ait l'autorisation de faire ce document. Y a-t-il des questions ?

**Déborah LASSALLE :** C'étaient des travaux prévus ?

**Monsieur le Maire :** Non, ils n'ont pas été prévus, c'est des travaux futurs. On a un bureau d'études qui vient de travailler et donc on envisage de le faire. Et donc l'opportunité est faite, puisque les documents ont été faits, c'était l'opportunité de pouvoir déposer ce dossier.

**?** : Ça va être quels travaux ?

**Monsieur le Maire :** Ce sont les trottoirs qui sont... Si on prend du côté de chez Madame Leprêtre par exemple, il n'y a pas de trottoir du tout. Donc c'est de déplacer un peu les trottoirs, de faire des trottoirs corrects, du même coup ça déplace la route et du même coup ça déplace les trottoirs de l'autre côté, et en même temps d'enlever les poteaux électriques qui sont dans l'angle. Mais ce n'est qu'un projet pour le moment, c'est un projet qui est chiffré, donc on va se servir de ce chiffrage pour au moins demander la DETR. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Maintenant qu'on va passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. On arrive à la fin.

## QUESTIONS DIVERSES :

**Monsieur le Maire :** Quelques questions qui ont été posées par Hervé.

**Hervé LOMON :** Non, par le groupe. C'est moi qui les envoie, mais c'est le groupe qui connaît.

**Monsieur le Maire :** Moi j'ai marqué Hervé LOMON, donc ce n'est pas marqué le groupe.

**Hervé LOMON :** Non mais c'est parce que c'est moi qui envoie le mail. Mais je l'envoie pour le bureau. Voilà, c'est ça.

**Monsieur le Maire :** C'était marqué cordialement, Déborah. Je n'avais pas assez d'imagination pour aller jusque-là. Bilan des délégations, des adjoints, des conseillers, je ne sais pas ce qu'il y a comme question là-dessus ?

**Déborah LASSALLE :** Vous arrivez en fin de mandat, savoir un peu chacun leur bilan.

**Monsieur le Maire :** On peut commencer par Olivier. Olivier Lecointe, tu peux nous dire ce que tu as fait comme boulot ?

**Olivier LECOINTE :** enlevé la délégation. Donc voilà, je me suis puis adjoint, je suis conseiller.

**Monsieur le Maire :** Mais avant ?

**Olivier LECOINTE :** Tu vas me répondre, comme tu le dis à tout le monde.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas moi. Ce n'est pas moi qui pose la question ?

**Olivier LECOINTE :** Réponds.

**Monsieur le Maire :** Moi, je ne pose pas la question.

**Olivier LECOINTE :** Réponds de ce que tu dis à tout le monde.

**Monsieur le Maire :** J'ai dit que tu n'as pas fait grand-chose.

**Pascale GOUILLART :** Non, mais c'est Déborah, c'est le groupe de Déborah.

**Déborah LASSALLE :** Désolé, c'est ma faute.

**Anthony VINCENT :** Mais la question est posée par l'opposition.

**Hervé LOMON :** On ne va pas poser des questions. On peut passer à vous Mr DEMAILLY

**Olivier DEMAILLY :** Ma participation au CCAS. Participation à l'encadrement des jeunes quand on nettoie les rues dans le village. Ma participation ?

**?** : Il faut donner un coup de main. Le collier est toujours là.

**Olivier DEMAILLY :** La distribution des flyers. C'est tout le monde, mais j'en fais partie. Je pense que tout le monde va dire la même chose quand même. Le Père Noël, mais je suis bien obligé de dévoiler que c'est moi parce qu'on me demande ce que je fais.

**Hervé LOMON :** Et votre délégation, c'était quoi ?

**Olivier DEMAILLY :** Moi, c'était de la prévention, la santé. Avec André ou même avec Pascale, on échange sur des problèmes de santé.

**Déborah LASSALLE :** La délégation, c'était quoi ? C'est sur quoi votre délégation Alfreda ?

**Alfreda PALCZEWSKI :** S'occuper, on prend des réunions 2 fois par an, dans 3 jours, on accueille des personnes pour les ayants droit. On participe aux formations aussi. Les permanences avec Dorothee.

**Pascale GOUILLART :** Mais en début de mandat, on a tous eu un tableau Tout a été voté en début de mandat.

**?** : Il est sur le site de la mairie

**Pascal GOUILLART :** Vous avez des doutes sur notre travail ?

**Hervé LOMON :** On a le droit de le demander.

**Jacques POUQUET :** Comment identifier un doute avec certitude ?

**?** : On fait tout aussi. On donne un coup de mains au 14 juillet.

**Patrick LANVIN :** On contrôle aussi André pour voir si les travaux sont bien (humour) Tout se passe bien, mais surtout en espace vert. Je ne sais pas si vous remarquez, c'est quand même plus propre.

#### *Inaudible multiples conversations entre plusieurs personnes*

**Hervé LOMON :** en fait c'est par rapport en fait la question elle a été posée, mais c'était le rôle général, mais c'est simplement de voir si elle est en rapport avec la délégation. Bon, maintenant, on était effectivement vous parlez de santé, CCAS,

**Olivier DEMAILLY :** non mais santé oui, après après moi, personnellement, santé, je suis obligé de rester discret sur les sujets parce que je suis hypno, pas professionnel bien sûr, mais voilà, je participe.

**Hervé LOMON :** On ne vous demande pas de révéler des secrets.

**Olivier DEMAILLY :** Mais voilà, moi, je suis dans mon rôle.

**Monsieur le Maire :** Est-ce qu'on peut passer au deuxième, le projet autour de la Maison ?

**Olivier LECOINTE :** Ma demande était sport, renforcement et développement d'activités, d'événements sportifs, jeunesse et vie associative. Donc je pense que dans la vie associative, au niveau du soutien des associations, j'ai toujours été présent. J'ai aidé même la re création du Téléthon, ce n'est pas toi, c'est moi. D'accord ? J'ai donné des coups de main pour les parcours du cœur avec l'association Ici et Maintenant, à tracer des parcours. J'ai toujours suivi Le badminton qui a créé, c'est moi. J'ai encadré pendant deux ans, seul, sans moyens, parce que c'était difficile d'acheter un filet. Et après, il y a un éducateur sportif qui est arrivé.

**Jacques POUQUET :** Je voudrais répondre à la question en ce qui me concerne.

**Hervé LOMON :** c'est une question de groupe. Voilà, c'est mieux.

**Jacques POUQUET :** Je suis adjoint aux finances. Mon job, c'est finances et autres sévices. Ce qui veut dire que, je reviens sur ce que tu as dit, Olivier, quand mon boulot est fait, ça se voit. Moi, quand mon boulot est fait, ça ne se voit pas. C'est quand il n'est pas fait que ça se voit. Et en finalité, si on veut tenir un petit peu un bilan, puisque ça fait quand même un certain temps. L'endettement de la commune a nettement diminué depuis qu'on y est, et on n'a jamais augmenté les impôts.

**Hervé LOMON :** Quel est le rapport avec la question ?

**Jacques POUQUET :** La question par rapport à ce qu'on fait ?

**Hervé LOMON :** Oui, ce que vous faites, pas votre bilan. On ne parlait pas de bilan.

**Jacques POUQUET :** J'ai cru comprendre que la question était posée au passé. Donc j'ai répondu par rapport à une expérience que j'ai faite.

**Hervé LOMON :** Non, Mr SENCE, on vous voit régulièrement. Vous êtes partout.

**Monsieur le Maire :** Moi, je suggère qu'on se reporte à la délibération qui a été prise à l'époque, où il y a les Délégations qui sont là ?

**Hervé LOMON :** ???

**Monsieur le Maire :** Et quand on en a fait beaucoup plus, est-ce qu'on va te féliciter à ton avis ?

**Hervé LOMON :** Ah bah écoutez, pourquoi pas,

**Monsieur le Maire :** ça m'étonnerait. Allez, je vais passer à l'autre.

**Hervé LOMON :** Je viens de dire que Monsieur Lanvin, je viens de le dire.

**?** : Pascale qui est toujours sur le pont

**Hervé LOMON :** Non, pas de doute sur votre travail, je vois moins, y en a que je vois plus.

**Monsieur le Maire :** La question est. La question était aussi le projet autour de la maison PONCHANT. Pour le moment, c'est d'assainir un peu le quartier, puis de redonner un peu d'espoir dans cette rue qui s'appelle Ruelle du Touquet. C'est essentiellement ça. La démolition de la Maison DUBOIS, il n'y a jamais été question de démolir la Maison du bois. La Maison du bois, elle a une architecture qui fait que c'est une belle architecture en brique avec des murs arrondis comme la chapelle à côté.

**Hervé LOMON :** On parle des bâtiments qui sont à côté puisque c'est

**Monsieur le Maire :** là c'est marqué la maison DUBOIS. La Maison du bois, il n'y a pas question de la démolir, on va la vendre la maison, on va la vendre

**Hervé LOMON :** 69000€.

**Monsieur le Maire :** 100 combien ?

**Hervé LOMON :** 169000, c'est le chiffre que vous aviez annoncé ?

**Monsieur le Maire :** C'est le chiffre qui a été donné par les Domaines. Bah, ils l'ont estimée. Donc voilà, si on peut la vendre plus cher comme le terrain, on la vendra plus cher. Ouais, le projet de l'impasse Lourme

**Hervé LOMON :** Vous n'avez pas été saisi d'un arrêt de chantier Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire :** Non, vous avez fait de la délation, appeler un inspecteur du travail 2 fois de suite. Délation,

**Hervé LOMON :** Délation ? Moi ? je n'ai pas fait de délation.

**Monsieur le Maire :** Si, vous avez appelé 2 fois de suite. Ça c'est dans les pays totalitaires qu'on fait ça. Si, c'est en Chine, c'est en Corée du Nord, en Russie. Mais vous avez une erreur fondamentale, Monsieur fondamental, Monsieur fondamental, Monsieur l'inspecteur du travail n'a aucun pouvoir chez nous, Monsieur, aucun pouvoir.

**Hervé LOMON :** Pourquoi vous avez fait ? Pourquoi il vous a fait arrêter ?

**Monsieur le Maire :** Il ne nous a pas arrêté de chantier. On a aucun arrêté de chantier, Monsieur, aucun arrêté de chantier. OK, aucun.

**Hervé LOMON :** Est-ce que vous saviez qu'il y avait du plomb et de l'amiante, Monsieur ?

**Monsieur le Maire :** Monsieur, C'est dans le domaine.

**Hervé LOMON :** Est-ce que quand je vous ai posé la question devant témoin, vous m'avez dit ?

**Monsieur le Maire :** Le document fait 97 pages, 97 pages, je fais tout le nécessaire. Je réponds quand même, c'est dans les pays totalitaires, en Russie, en Chine, en Corée du Nord qu'on voit qu'il faut de la délation. Ce n'est pas bien de ce que vous avez fait. Je croyais que vous étiez, je croyais que vous étiez venu, je croyais que vous étiez venu pour aider la commune, Je croyais que vous étiez venu pour aider la commune. Merci, mais le chantier n'est pas arrêté, Monsieur. Non, le chantier n'est pas arrêté.

**Hervé LOMON :** Par contre, vous avez fait travailler les employés municipaux alors que vous saviez qu'il y avait du plomb.

**Monsieur le Maire :** Monsieur, il n'y en avait pas, il n'y avait pas de danger particulier.

**Hervé LOMON :** Monsieur, le plomb, il y a toujours danger et il y a même danger pour les riverains.

**Monsieur le Maire :** Monsieur LOMON, expliquez-moi pourquoi. C'est dans les décharges publiques qu'on dépose ces éléments là, mais si, mais si c'est dedans, mais si, mais si c'est vrai, non, c'est comme ça. Vous regardez sur Internet, vous verrez, c'est comme ça.

**Hervé LOMON :** Vous êtes en plein mensonge, vous savez que vous avez mis la santé des employés municipaux en danger.

**Monsieur le Maire :** Faux, c'est totalement faux, c'est totalement faux, totalement faux, c'est totalement faux, c'est pas vrai, c'est pas vrai, c'est pas vrai

**Hervé LOMON :** Mais c'est la vérité

**Monsieur le Maire :** L'inspection du travail, elle est venue, elle a aucune autorité chez nous. Non, ici ce n'est pas une entreprise, elle a aucun intérêt. Donc elle est 2 fois parce qu'il a pris 2 fois. Mais c'est ça s'est très bien passé sans aucun problème, sans aucun. Bernard, il peut témoigner. Bernard, il était avec moi

**Hervé LOMON :** Il faut demander à quelqu'un qui est de la sécurité, de la santé. Et là, les SPS, ils vous diront que de toute manière, on n'a pas le droit de faire travailler des gens quand il y a du plomb, que ça doit passer par une entreprise spécialisée, qu'il doit y avoir des cabines de décontamination, que ce n'est pas uniquement pour les employés, mais aussi pour les riverains.

**Monsieur le Maire :** Et les riverains, comment ça se fait que les fenêtres ils sont là depuis 1969 ? cette maison est inhabitée,

**Hervé LOMON :** tant qu'on n'y touche pas,

**Monsieur le Maire :** on n'y a pas touché non plus.

**Hervé LOMON :** La loi c'est la loi, je sais que vous vous passez au-dessus

**Monsieur le Maire :** qu'est-ce que c'est que la question sur le projet de l'impasse Lourme ? Vous voulez savoir quoi ?

**Hervé LOMON :** Bah, où ça en est ?

**Monsieur le Maire :** Bah, le parking est pratiquement terminé.

**Hervé LOMON :** Non, je parle de l'impasse Lourme, le rachat de l'impasse Lourme.

**Monsieur le Maire :** Mais on n'a rien racheté. Qu'est-ce que vous racontez là ?

**Monsieur le Maire :** On a repris l'ensemble des terrains gratuitement, tout le monde nous les a accordés. C'est une démarche qui a été longue parce que bien entendu, il a fallu reborner, mais en plus, il y avait des endroits comme on a reborné. Il y avait des problèmes hypothécaires parce que certains ont des crédits. Ça durait donc un peu de temps, mais maintenant on est pleinement propriétaire et ce qui fait que maintenant on peut engager des travaux dans cette rue puisque maintenant ça va être une rue, une impasse, toujours une impasse, mais qui va appartenir au domaine public. C'est à nous maintenant. Donc on a déjà fait le parking, il est fort avancé, il est presque fini. Très vite, on va donner un coup d'enrobé sur l'ensemble de cette rue qui est en très mauvais état. Mais ce sera un premier, un premier coup d'enrobé pour que les gens ils ont un un côté un petit peu agréable. Et ensuite, on verra pour prendre un bureau d'études, pour faire des travaux d'enfouissement de réseau, de refaire la canalisation d'eau, de faire le tout à l'égout. Ça, c'est bien après. Mais aujourd'hui, on est vraiment propriétaire depuis 5,6 mois. Pas exactement parce qu'il y a eu un problème sur une propriété où il y avait justement un problème hypothécaire, parce que bien sûr la parcelle était plus petite, donc l'hypothèque elle portait plus. Et donc, si c'est cette question, on est maintenant vraiment responsable de cette rue depuis 5 6 mois, mais on n'a rien acheté du tout. Tous les propriétaires sont venus ici, on a une réunion ici.

**Hervé LOMON :** C'était pour l'euro symbolique, je crois.

**Monsieur le Maire :** Même pas, c'est une session, 0€. On a récupéré les terrains et il a fallu rediviser parce que les gens n'allaient pas payer les impôts sur une partie de terrain qui leur appartient plus, donc il a fallu rediviser les parcelles, c'est tout. Donc voilà, c'est la question, le devenir de la brasserie. Ben Comme vous le savez, on a voté donc pour la vente du terrain pour faire la pharmacie et puis le reste après, Ben là, on a bien débroussaillé, puis on a des projets qui vont se mettre en place.

**Hervé LOMON :** excusez-moi Monsieur le Maire, mais un projet, un projet, ça reste un projet. Des projets, vous nous en avez présenté depuis 8 ans. Vous nous en avez projet, vous en avez présenté et puis finalement... Enfin, la pharmacie, c'est une opportunité parce que le pharmacien il a des problèmes avec son bailleur, mais les projets sur la brasserie ? Le problème est qu'est-ce qu'il y a comme projet sur la brasserie

**Monsieur le Maire :** Monsieur Ponfort il n'a pas un problème particulier, c'est qu'il veut la modernité, il veut mettre un robot, ça ne peut pas se faire et compagnie. Donc il cherchait à partir, on a tout fait pour le retenir, on l'a retenu.

**Hervé LOMON :** Son bailleur n'a pas voulu faire les réparations nécessaires sur le chauffage et les fuites qu'il y avait à l'intérieur de son, c'est lui-même qui me l'a dit.

**Monsieur le Maire :** Et puis qu'il ne pouvait pas installer le robot comme il voulait, donc il voulait s'en aller. Donc voilà, c'est une opportunité, c'est une chance pour nous de conserver cette pharmacie, sinon elle partait puis elle partait dans une autre commune. Donc voilà, c'est quand même bien que là. Donc de l'autre côté, c'est un projet. Mais je rappellerai quand même qu'il y a une municipalité en 1983 qui a eu l'intelligence ou la bêtise d'acheter ce site industriel et que personne n'a jamais rien fait. Si la municipalité qu'on a remplacée a engagé 185 000€ d'études. Pour finalement ne rien faire du tout.

**Hervé LOMON :** Dans l'étude qu'ils ont faite, 185 000€, le premier projet c'est en 2010 qu'ils ont eu. 2009 d'ailleurs, vous nous l'avez dit, 2009 2010

**Monsieur le Maire :** il y a eu un appel d'offres qui a été fait.

**Hervé LOMON :** Mais en fait, la première chose qui était dans le projet global, c'est effectivement la maternelle puisque ça faisait., j'ai l'esquisse globale, j'ai l'esquisse globale. Vous la connaissez très bien Monsieur le Maire, vous avez même fait un setting au départ là-dessus.

**Monsieur le Maire :** C'est une erreur totale parce qu'en vérité c'est. Totalement faux parce qu'il y avait le patronage qui était là, le patronage était là, les travaux ont été arrêtés.

**Hervé LOMON :** C'est totalement faux

**Jacques POUQUET :** Si, ce n'est pas la peine d'élever la voix constamment. Permettez-moi d'intervenir. Je voudrais que vous mesuriez votre propos, je le dis, d'accord, sans faute, abusif. Non, je pense qu'on peut avoir un conseil dans la sérénité sans pour autant constamment.

**Hervé LOMON :** de la même façon que monsieur le maire a haussé le ton aussi.

**Monsieur le Maire :** Jacques, Jacques, il peut le dire, Jacques, il peut le dire parce qu'on est allé négocier ensemble la modification des 185 000 € qu'on a arrivé à négocier et même récupérer la TVA. Finalement, ça nous a coûté 100000€. Voilà. Et donc il y a eu, il y a eu 16 entreprises, 16 entreprises, 16 entreprises. 16 entreprises ont répondu pour l'appel d'offres qui a coûté entre 650 et 950 000€ hors taxes en valeur 2009. En tout cas, c'était une catastrophe, donc c'était 2 catastrophes différentes pour rien faire, pour ne rien faire. Pour ne rien faire du tout, rien faire du tout, 185 000€ pour ne rien faire du tout.

**Hervé LOMON – Monsieur le Maire :** échange inaudibles incertain à retranscrire.

**Monsieur le Maire :** Il aurait pu être fait tout à fait ailleurs, il aurait pu être fait ailleurs. Mais voilà. Donc le devenir de la brasserie, c'est clair, le cabinet médical, le cabinet médical, c'est un projet donc privé. Je sais qu'il y a des contacts importants qui sont pris avec les propriétaires. Je sais que ça avance bien, mais comme vous le savez, les médecins, c'est une denrée rare. Et donc voilà, je ne peux pas en parler plus. Je sais que ça avance bien, mais je ne peux pas en parler plus.

**Hervé LOMON :** j'ai indiqué ma phrase, elle ne s'arrêtait pas là ?

**Monsieur le Maire :** Bah, c'est marqué sur le cabinet médical. Bon,

**Hervé LOMON :** j'ai indiqué qu'il y avait des clauses,

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas marqué, c'est marqué le cabinet médical.

**Hervé LOMON :** Ah oui, non non, pardon, excusez-moi

**Monsieur le Maire :** Le rond-point de la départementale stationnement rue du 11 novembre. Ben ouais, Ben c'est un projet qui va avancer et donc là, c'était une première démarche, c'était de d'obtenir ces bâtiments. On va regarder pour démolir les bâtiments et en fait, le projet avancera

**Monsieur le Maire :** le rond-point va être fait ?

**Monsieur le Maire :** le projet avancera

**Hervé LOMON :** Le rond-point va être fait.

**Hervé LOMON :** Mais qui va le financer ?

**Monsieur le Maire :** Ben on verra bien (rire dans la salle) Il y aura des subventions qui seront demandées, il n'y a pas de problème.

**Hervé LOMON :** Auprès de qui ?

**Monsieur le Maire :** Ben du Conseil départemental, il va peut-être changer aussi le Conseil départemental. Vous savez, il y a des élections qui arrivent, on verra bien.

**Hervé LOMON :** pour l'instant ce qu'on m'a dit c'est que vous n'aviez pas de possibilité de le faire.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Moi j'ai, mais non, vous avez écrit ce que vous écrivez partout, vous écrivez à Guaquerre

**Hervé LOMON :** Je n'ai pas écrit à Olivier Gacquerre.

**Monsieur le Maire :** Si, il m'a fait la réponse. Et vous le savez bien, vous avez eu la copie, c'est mon nom est dedans. Non, mais vous avez fait aussi au Conseil départemental, vous avez écrit aussi au Conseil départemental. J'ai la copie aussi, écrivez partout, mais moi non plus je n'ai rien à cacher. Donc la demande, la demande, la demande pour faire le rond-point, il a été vu avec des personnes du Conseil départemental en disant "Bah oui, c'est tout à fait, puisqu'on améliore la sécurité, on ne pourra jamais refuser." Voilà, je n'ai pas écrit mais ce sont les propos qui étaient tenus. Où sont les gravats de la brasserie ?

**Hervé LOMON :** Je n'ai pas eu le même refrain.

**Monsieur le Maire :** Eh ben oui, mais c'est parce que vous ne vous adressez pas au même endroit et puis vous n'avez pas le même pouvoir que moi. Peut être voilà où sont entreposés les gravats de la brasserie.

**Monsieur le Maire :** questions suivantes, où sont entreposés les gravats ?

**Monsieur le Maire :** Les gravats sont à Rombly dans une décharge contrôlée qui s'appelle BDM. Avez-vous des informations sur l'intention de nouveaux travaux envisagés par le Simsagel ? Ben non, parce que vous avez écrit à Monsieur Guaquerre. Monsieur Guaquerre vous a répondu par l'intermédiaire de Yanis Delgeri, j'ai la copie, mais si j'ai la copie, j'ai la copie, alors je sais bien qu'il vous a répondu. Le Quand vous avez si pour le Simsagel, c'est et la CABBLAR, si vous savez que c'est très lié, ça.

**Hervé LOMON :** Je n'ai jamais parlé des réseaux de Simsagel, je n'ai jamais envoyé ça, mais vous me mentez encore.

**Monsieur le Maire :** Non, ce n'est pas vrai. Monsieur,

**Hervé LOMON :** montrez-moi mon courrier,

**Pascale GOUILLART :** Mais ça suffit un peu

**Monsieur le Maire :** Ben je ne l'ai pas là, mais je vous dis, je vous l'enverrai, j'enverrai à tout le monde. C'est Yanis Delgiery qui vous a répondu, c'est le directeur des travaux qui vous a répondu et copie au maire. Voilà, j'ai répondu à toutes vos questions, mais si vous l'avez eu, vous le savez bien. Écoutez, jeudi dernier, en plus,

**Hervé LOMON :** ne criez pas Monsieur le Maire, redescendez un peu

**Monsieur le Maire :** j'étais avec Yanis, j'étais avec Yanis Delgiery, il m'a dit Bah tu n'as rien à y répondre parce que je lui ai répondu, puis je te donnais la copie, donc ne dis pas que vous ne l'avez pas lui. Mais voilà, voilà, la séance est levée.

**Déborah LASSALE :** Et la question de la dernière fois ? tu avais dit que tu y répondrais.

**Monsieur le Maire :** Eh bah je ne les ai pas pris. Voilà, la séance est levée.

